



Compte-rendu n°2

Conseil Local Éolien du projet de Cintegabelle

Mardi 28 Septembre 2021, 18h30-20h,
Salle du Conseil Communautaire du Bassin Auterivain



Sommaire

Compte-rendu du Conseil du 28 Septembre

Déroulement	2
Retour sur les attentes exprimées en début de Conseil	3
Retour sur les questions et réponses apportées lors du temps d'échanges	4

Annexes

- Annexe 1 : Présentation ECLR
- Annexe 2 : Présentation Engie Green

Compte-rendu du Conseil du 28 Septembre

Mise en contexte

La société locale et citoyenne Aganaguès et la société Engie Green développent un projet de parc éolien sur la commune de Cintegabelle. Ils organisent un **nouveau cycle de séances d'information et d'échanges dédiées au projet**, associant toutes les parties prenantes, sous la forme d'un **Conseil Éolien**. Celui-ci est animé par l'association ECLR Occitanie, réseau régional des acteurs qui souhaitent produire des énergies renouvelables dans une démarche participative et citoyenne.

La deuxième réunion du Conseil s'est tenue **mardi 28 Septembre 2021 de 18h30 à 20h00**, dans la salle communautaire du Bassin Auterivain. **16 personnes** étaient présentes sur 42 membres invités, soit une **participation de 38%**.

La liste des présents

eCLR OCCITANIE		ENGIE Green		Aganaguès	
Feuille de présence					
Date : mardi 28 Septembre 2021 de 18h30 à 20h			Lieu : Communauté de Communes du Bassin Auterivain, à Auterive Salle du Conseil Communautaire		
CONSEIL EOLIEN DE CINGTEGABELLE					
Nom	Prénom	Titulaire	Suppléant	Organisme	
ROCHET	ALAIN	X		Communauté de Communes Pays Porte d'Ariège	
RUMEAU	JEAN-CLAUDE		X	Communauté de Communes Pays Porte d'Ariège	
BLANC	LOÏC	X		AGANAGUES	
NEMETH	LISE	X		Commune de Cintegabelle	
CAZARRE	MAX	X		PETR Sud Toulousain	
LANGRY	JEAN		X	CLUB ALEVA	
IZARD	RACHEL	X		CEMEX	
HARAUD	JULIEN	X		HERS ARIEGE ENVIRONNEMENT	
ROZENCWAIG	JOEL		X	Commune de Lissac	
MOUINIE	ANGELE		X	SCoT Vallée de l'Ariège	
CANCEL	ERIC	X		Commune de Cante	
MICHEL	PIERRE	X		Propriétaire	
TATIBOUET	PASCAL		X	Commune Auterive	
CHAUMAZ	JEAN-LUC	X		Commune Cintegabelle	
RAMZI	OUMNIA		X	ENGIE GREEN	
CHIN	LINDI	X		ENGIE GREEN	

La réunion s'est déroulée autour de 3 temps forts :

- un temps de rappel de la démarche du Conseil local éolien et de prise de recul avec un "jeu de positionnement", animé par l'association ECLR. Durée : 30 minutes environ.
- un temps d'information dédié au projet, animé par l'entreprise Engie Green. Durée : 40 minutes environ.
- un temps d'échanges et de questions réponses, animé par l'association ECLR. Durée : 20 minutes environ.

Les **supports de la présentation sont joints en annexe de ce compte rendu.**

Le prochain Conseil éolien aura lieu après l'enquête publique, à l'horizon 2022.

Retour sur les positionnements exprimés lors du jeu de positionnement

En début de séance, chaque participant a été invité à se réunir au centre de la salle pour un jeu de positionnement : se positionner du côté "D'accord" ou "Pas d'accord" suite à l'annonce d'affirmation (clivante). L'objectif était de mettre à jour la diversité d'opinions et écouter les différents arguments.

Vous trouverez ci-dessous les 2 affirmations ainsi que les principaux positionnements exprimés. Ils sont de nature très variés, en lien avec la diversité des membres du conseil local éolien.

“L'objectif prioritaire du développement d'un parc éolien c'est d'assurer l'autonomie énergétique d'un territoire de 20 000 habitants minimum”

- La priorité ce n'est pas l'autonomie énergétique, c'est plutôt un objectif économique pour qu'il y ait une activité sur le territoire.
- L'autosuffisance énergétique est déjà atteinte en Ariège, donc nous n'avons pas besoin de ce parc éolien, ce n'est pas prioritaire de développer ce parc éolien à ce regard.
- Le vent est une des 7 sources d'énergies renouvelables. On ne peut pas s'en passer pour atteindre l'autonomie et décarboner l'énergie.
- La priorité ce n'est pas l'éolien en soi, c'est plutôt de diversifier les sources d'énergies et les rendre locales. L'éolien rentre dans cet objectif plus global lorsqu'on l'envisage comme complémentaire d'autres filières.
- Sur la notion d'autonomie, l'idée c'est d'avoir assez de puissance installée seulement pour le territoire. Cela doit se faire dans la solidarité territoriale et non pas dans l'autarcie. L'idée, c'est aussi de produire pour les territoires voisins.

Plutôt que de subir le projet, il faut s'impliquer dans la gouvernance

pour le rendre plus vertueux

- Un projet est soit bon soit mauvais. Ce n'est pas en s'impliquant dans le projet qu'on le rend meilleur.
- On va s'impliquer mais contre le projet et en proposant des alternatives, comme des initiatives pour diminuer la consommation, plutôt que de continuer à produire.
- C'est en débattant du projet, dans l'échange, qu'on peut l'améliorer. S'impliquer peut amener de la vertue au projet.

Retour sur les questions et réponses apportées lors du temps d'échanges

A la suite des informations transmises par les porteurs de projet Engie Green et Aganaguès sur la filière éolienne en générale et les informations spécifiques au projet de Cintegabelle, un temps de questions-réponses a été ouvert.

Vous trouverez ci-dessous les principales questions et réponses apportées lors de ce temps.

- **Quel est le montage économique du projet ? Est-il reproductible sur d'autres projets ?**

Ce n'est pas le premier projet qui se monte en co-développement (projet partagé avec un développeur et les acteurs locaux). Cela se fait beaucoup en Bretagne par exemple. Il y'a également des citoyens qui développent seuls des parcs éoliens en créant leur propre société, en concurrence avec des multinationales. Nous espérons faire venir des citoyens qui ont eu cette expérience pour venir la partager.

Pour le projet Aganaguès - Engie Green, il s'agit d'un projet hybride. Engie Green, et globalement de nombreux développeurs, sont à l'écoute de la question du codéveloppement qui est remontée depuis plusieurs années par les citoyens et collectivités.

- **Le lieu du projet est-il vraiment arrêté ou peut-il évoluer ?**

Le lieu du projet ne peut pas évoluer. Après de nombreuses concertations et contraintes, l'implantation du projet a été présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé à la DREAL. La zone a également été délimitée dans la révision du PLU de Cintegabelle. L'implantation du projet est donc désormais figée.

- **On a vu un tracé de raccordement entre le site éolien et le poste de raccordement. Qu'en est-il ? Il y a-t-il des problèmes particuliers ?**

Etant donné que le projet n'est pas encore autorisé, le tracé final du raccordement ne peut pas être défini par Enedis. Une étude sera lancée lors de l'obtention de l'autorisation.

Il est dit souvent que la France a un réseau électrique moderne. Mais il y a actuellement une saturation quasi complète des infrastructures de transport d'électricité (voire de distribution) sur l'axe Pamiers/Portet. Le point faible est notamment constitué par la ligne actuelle de 63kV, âgée de plus de 100 ans, et gérée par RTE. En conséquence, le réseau électrique est incapable d'absorber les nouvelles productions photovoltaïques, éoliennes ou hydroélectriques. Ce problème est bien identifié dans le S3REN (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables) sur lequel travaillent la Région, RTE et d'autres acteurs. Dans ce schéma, il est prévu des travaux de mise à niveau mais pas avant 2025. Le projet éolien est déjà identifié par Enedis et RTE, ils savent qu'il y a des besoins qui augmentent et cela a bien été pris en compte dans les évolutions prévues.

- **Sur l'étude environnementale, et notamment sur le chantier, il me semble qu'on a oublié toutes les pollutions qui sont générées par les engins. On pourrait aussi citer les camions qui perdent de l'huile. On ne sait pas combien d'engins et de camions vont venir. Je pense que l'étude ne l'a pas pris en compte.**

Pour tout ce qui est pollution des engins, c'est bien pris en compte dans le cycle de vie du parc éolien. C'est la phase acheminement et travaux. Un rapport de l'ADEME explique le détails des calculs. A consulter en cliquant ci-dessous :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/impacts-environnementaux-eolien-francais-2015-rapport.pdf>

Ce type de projet est très réglementé donc le calcul doit se faire en prenant en compte le transport et le chantier. Ce n'est pas le cas pour plein d'autres infrastructures mais c'est une rigueur qu'on impose aux projets éoliens.

- **La route pour le transport des différents éléments a-t-elle été déjà définie ?**
Une étude d'accès a été réalisée pour ce projet. Les éoliennes seront transportées depuis le port de Sète. L'itinéraire provisoire est présenté dans l'étude d'impact. Ce trajet peut évoluer entre celui qui est prévu dans l'étude d'impact et le trajet réel, puisque les tracés routiers évoluent.
- **Pouvez-vous nous rappeler comment va se dérouler l'enquête publique ? Quels documents seront mis à disposition et quel sort sera réservé aux avis qui seront exprimés ?**

Une fois que le préfet sort l'arrêté, on a 1 mois pour la préparer et la remettre. Tous les documents produits pour l'étude d'impact seront mis à disposition du public (avis du MRAe, avis CNPN, présentation des sociétés, étude d'impact, expertises, etc).

Le commissaire enquêteur synthétise et thématise dans un rapport les questions et remarques qui ont été déposées. Puis, nous répondons aux questions et ensuite, le commissaire enquêteur donne un avis favorable ou défavorable, selon la qualité du dossier et qu'il juge que nous avons bien évalué ses enjeux.

- **Pour les membres du Conseil Éolien, est-ce qu'il faut attendre l'enquête publique pour avoir accès à l'étude d'impact ?**

Oui, en effet. Aujourd'hui l'étude n'est pas validée et n'est donc pas apte à être mise à disposition du public.

Lors du comité éolien 2016, nous avons présenté les études du projet et c'était l'occasion de consulter l'essentiel de l'information. Un partage d'information a été effectué lors des concertations préalables et aujourd'hui encore dans ce Conseil éolien. Il y a un effort pour partager et être transparent. D'un point de vue légal c'est compliqué de présenter un document qui n'est pas validé par l'autorité administrative.

- **Sur le côté financier du montage de projet, quels sont les pourcentages entre citoyens et développeurs ?**

Chaque projet est spécifique, chaque montage est sur-mesure selon le projet. Ici nous avons deux sociétés : Engie Green d'un côté, et Aganaguès de l'autre.

Aganaguès est une société citoyenne qui finance le développement pour "son" éolienne. Elle est donc 100% locale. Elle fera appel à l'épargne locale pour financer l'achat de l'éolienne et les travaux. Les habitants pourront ainsi investir dans le projet et donc savoir réellement à quoi va servir leur argent qui jusque-là "dormait" sur leur compte d'épargne.

Aujourd'hui nous sommes dans une phase de développement, ce qui représente 350 000 et 500 000 euros de développement. Ce sont des investissements très risqués puisque si l'Etat dit non, alors il n'y aura aucun retour sur ces investissements.

Ensuite, nous serons en phase d'investissement (3 millions par éolienne environ), le risque sera alors très réduit puisqu'on a la validation de l'Etat. Le projet total, c'est un coût de 12 millions d'euros environ.